

Extrait du registre aux délibérations

du Conseil Communal de HESPERANGE

Séance publique : 11 juillet 2008

Date de l'annonce publique : 4 juillet 2008

Date de la convocation des conseillers : 4 juillet 2008

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Commune de
HESPERANGE

Point de l'ordre du jour

no 6

OBJET :

Approbation d'un règlement-taxe
relatif à l'utilisation des salles et
infrastructures communales

Présents : MM. Mmes Gantenbein, bourgmestre
Lies, échevin
Adehm, Eicher, Hoffmann, Manderscheid, Spirinelli,
Staudt, Theis, Zeimes, conseillers
Mertes, secrétaire

Excusés : MM. Altmann, Thull, échevins
Krieps, Schadeck, Tex, conseillers

Le Conseil Communal,

Vu les articles 99,102 et 107 de la Constitution ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Revu sa décision du 7 novembre 1994 portant introduction d'un tarif pour l'utilisation des salles communales pour cérémonies privées, approuvée par Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 5 décembre 1994 ;

Revu sa décision du 25 juillet 2003 portant adaptation de diverses taxes communales, approuvée par Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 2 septembre 2003 ;

Revu sa décision du 11 juin 2004 portant fixation d'un tarif de location pour le stade 'Alphonse Theis' à Hesperange, approuvée par Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 9 août 2004 ;

Revu sa décision de cette même séance portant approbation d'un règlement d'utilisation des salles et infrastructures communales ;

Considérant qu'il y a lieu de regrouper toutes les taxes relatives à l'utilisation des salles et infrastructures communales dans un seul règlement-taxe ;

Vu le projet de règlement-taxe relatif à l'utilisation des salles et infrastructures communales d'utilisation des salles et infrastructures communales présenté par le collège des bourgmestre et échevins ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi et à l'unanimité des voix décide

I. d'approuver avec effet au 1^{er} janvier 2009 le règlement-taxe relatif à l'utilisation des salles et infrastructures communales qui suit :

Les taxes reprises ci-dessous s'entendent par manifestation.

A) Centre Civique à Hesperange

CENTRE CIVIQUE	Salle des fêtes	Comptoir	Cuisine	Buvette	Vestiaires ancienne mairie
1) Associations ayant leur siège social dans la Commune de Hesperange et partis politiques					
Location	Gratuite	Gratuite	Gratuite	Gratuite	Gratuite
2) Associations n'ayant pas leur siège social dans la Commune de Hesperange					
Réception, exposition, conférence, concert, soirée de projection, séance académique, assemblée générale, congrès	300,00 €	Gratuite	25,00 €	200,00 €	Gratuite
3) Particuliers ayant leur domicile dans la Commune de Hesperange				Buvette	
Réception limitée à 3 heures	Pas autorisée	Pas autorisée	Pas autorisée	200,00 €	Nettoyage verres 80,00 €
4) Particuliers n'ayant pas leur domicile dans la Commune de Hesperange				Buvette	
Réception limitée à 3 heures	Pas autorisée	Pas autorisée	Pas autorisée	300,00	Nettoyage verres 100,00 €
5) Sociétés avec but lucratif					
Location	Pas autorisée	Pas autorisée	Pas autorisée	Pas autorisée	Pas autorisée
Aucune location en vue d'une fête privée dépassant 3 heures ne sera autorisée					

B) Centre Nicolas Braun (Amiperas) à Hesperange

CENTRE NICOLAS BRAUN	Salle des fêtes	
1) Associations ayant leur siège social dans la Commune de Hesperange et partis politiques		
Location	Gratuite	
2) Associations n'ayant pas leur siège social dans la Commune de Hesperange		
Réception, exposition, conférence, concert, soirée de projection, séance académique, assemblée générale, congrès	200,00 €	Nettoyage verres 80,00 €
3) Particuliers ayant leur domicile dans la Commune de Hesperange		
Réception limitée à 3 heures	200,00 €	Nettoyage verres 80,00 €
4) Particuliers n'ayant pas leur domicile dans la Commune de Hesperange		
Réception limitée à 3 heures	300,00 €	Nettoyage verres 100,00 €
5) Sociétés avec but lucratif		
Réception, exposition, conférence, concert, soirée de projection, séance académique, assemblée générale	300,00 €	Nettoyage verres 100,00 €
Aucune location en vue d'une fête privée dépassant 3 heures ne sera autorisée		

C) Complexe Sportif à HolleschbiERG / Hesperange

CENTRE SPORTIF HOLLESCHBIERG	Hall sportif	Buvette hall sportif	Vestiaires hall sportif	Stade A.Theis	Vestiaires Stade A. Theis	Terrains 'Robert Thill' + Terrain synth.
1) Association ayant leur siège social dans la Commune de Hesperange et partis politiques						
Location	Gratuite	Gratuite	Gratuite	Gratuite	Gratuite	Gratuite
2) Association n'ayant pas leur siège social dans la Commune de Hesperange						
Location	-	-	-	1 000,00 €	Gratuite	-
3) Fédérations ayant comme affilié un club avec siège social dans la Commune de Hesperange						
Match international, tournoi national et international.	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
4) Particuliers ayant leur domicile dans la Commune de Hesperange						
Location	-	-	-	-	-	-
5) Particuliers n'ayant pas leur domicile dans la Commune de Hesperange						
Location	-	-	-	-	-	-
6) Sociétés avec but lucratif					Alentours Complexe sportif	Seulement terrain synthétique
Réception, fête interne, location	-	500,00 €	100,00 €	-	500,00 €	200,00 €
Aucune location en vue d'une fête privée dépassant 3 heures ne sera autorisée						

D) Centre Culturel et Sportif à Itzig (Plateau St Hubert)

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF PLATEAU-ITZIG	Hall sportif	Buvette
1) Association ayant leur siège social dans la Commune de Hesperange et partis politiques		
Location	Gratuite	Gratuite
2) Association n'ayant pas leur siège social dans la Commune de Hesperange		
Réception, exposition, conférence, concert, soirée de projection, séance académique, assemblée générale, congrès	300,00 €	200,00 € Nettoyage verres 80,00 €
3) Particuliers ayant leur domicile dans la Commune de Hesperange		
Réception limitée à 3 heures	Pas autorisée	200,00 € Nettoyage verres 80,00 €
4) Particuliers n'ayant pas leur domicile dans la Commune de Hesperange		
Réception limitée à 3 heures	Pas autorisée	300,00 € Nettoyage verres 100,00 €
5) Sociétés avec but lucratif		
Location	Pas autorisée	Pas autorisée
Aucune location en vue d'une fête privée dépassant 3 heures ne sera autorisée		

E) Complexe 'Am Duerf', rue de Hesperange, Itzig-Village

Complexe 'Am Duerf'	Salle des Fêtes 'Am Duerf'	Cuisine	
1) Association ayant leur siège social dans la Commune de Hesperange et partis politiques			
Location	Gratuite	Gratuite	
2) Association n'ayant pas leur siège social dans la Commune de Hesperange			
Réception, exposition, conférence, concert, soirée de projection, séance académique, assemblée générale	200,00 €	Nettoyage verres 80,00 €	25,00 €
3) Particuliers ayant leur domicile dans la Commune de Hesperange			
	200,00 €	Nettoyage verres 80,00 €	25,00 €
4) Particuliers n'ayant pas leur domicile dans la Commune de Hesperange			
	300,00 €	Nettoyage verres 100,00 €	25,00 €
5) Sociétés avec but lucratif			
Location	Pas autorisée		Pas autorisée

F) Centre Culturel et Sportif à Howald

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF HOWALD	Hall sportif	Buvette	
1) Association ayant leur siège social dans la Commune de Hesperange et partis politiques			
Location	Gratuite	Gratuite	
2) Association n'ayant pas leur siège social dans la Commune de Hesperange			
Réception, exposition, conférence, concert, soirée de projection, séance académique, assemblée générale, congrès	300,00 €	200,00 €	Nettoyage verres 80,00 €
3) Particuliers ayant leur domicile dans la Commune de Hesperange			
Réception limitée à 3 heures	Pas autorisée	200,00 €	Nettoyage verres 80,00 €
4) Particuliers n'ayant pas leur domicile dans la Commune de Hesperange			
Réception limitée à 3 heures	Pas autorisée	300,00 €	Nettoyage verres 100,00 €
5) Sociétés avec but lucratif			
Location	Pas autorisée		Pas autorisée
Aucune location en vue d'une fête privée dépassant 3 heures ne sera autorisée			

G) Bâtiment Scolaire à Howald-Plateau

Bâtiment Scolaire HOWALD		Combles	
1) Association ayant leur siège social dans la Commune de Hesperange et partis politiques			
Location	Gratuite		
2) Association n'ayant pas leur siège social dans la Commune de Hesperange			
Réception, exposition, conférence, concert, soirée de projection, séance académique, assemblée générale, congrès	200,00 €	Nettoyage verres 80,00 €	
3) Particuliers ayant leur domicile dans la Commune de Hesperange			
Réception limitée à 3 heures	200,00 €	Nettoyage verres 80,00 €	
4) Particuliers n'ayant pas leur domicile dans la Commune de Hesperange			
Réception limitée à 3 heures	300,00 €	Nettoyage verres 100,00 €	
5) Sociétés avec but lucratif			
Location	Pas autorisée	Pas autorisée	
Aucune location en vue d'une fête privée dépassant 3 heures ne sera autorisée			

H) Bâtiment Scolaire Alzingen

ECOLE ALZINGEN		Salle des fêtes	
1) Association ayant leur siège social dans la Commune de Hesperange et partis politiques			
Location	Gratuite		
2) Association n'ayant pas leur siège social dans la Commune de Hesperange			
Réception, exposition, conférence, concert, soirée de projection, séance académique, assemblée générale, congrès	200,00 €	Nettoyage verres 80,00 €	
3) Particuliers ayant leur domicile dans la Commune de Hesperange			
Réception limitée à 3 heures	200,00 €	Nettoyage verres 80,00 €	
4) Particuliers n'ayant pas leur domicile dans la Commune de Hesperange			
Réception limitée à 3 heures	300,00 €	Nettoyage verres 100,00 €	
5) Sociétés avec but lucratif			
Location	Pas autorisée	Pas autorisée	
Aucune location en vue d'une fête privée dépassant 3 heures ne sera autorisée			

I) Bâtiment Scolaire Fentange

ECOLE FENTANGE	Hall sportif	Cuisine	
1) Association ayant leur siège social dans la Commune de Hesperange et partis politiques			
Location	Gratuite	Gratuite	
2) Association n'ayant pas leur siège social dans la Commune de Hesperange			
Réception, exposition, conférence, concert, soirée de projection, séance académique, assemblée générale, congrès	200,00 €	Nettoyage verres 80,00 €	Pas autorisée
3) Particuliers ayant leur domicile dans la Commune de Hesperange			
Réception limitée à 3 heures	200,00 €	Nettoyage verres 80,00 €	Pas autorisée
4) Particuliers n'ayant pas leur domicile dans la Commune de Hesperange			
Réception limitée à 3 heures	300,00 €	Nettoyage verres 100,00 €	Pas autorisée
5) Sociétés avec but lucratif			
Location	Pas autorisée	Pas autorisée	
Aucune location en vue d'une fête privée dépassant 3 heures ne sera autorisée			

Les taxes ci-dessus à payer par les associations n'ayant pas leur siège social dans la commune de Hesperange ne sont pas dues lors de l'organisation de manifestations en collaboration avec une association ayant son siège dans la commune de Hesperange.

II. d'abroger avec effet au 1^{er} janvier 2009

- sa décision du 7 novembre 1994 portant introduction d'un tarif pour l'utilisation des salles communales pour cérémonies privées, approuvée par Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 5 décembre 1994 ;
- sa décision du 25 juillet 2003 portant adaptation de diverses taxes communales, approuvée par Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 2 septembre 2003 ;
- sa décision du 11 juin 2004 portant fixation d'un tarif de location pour le stade 'Alphonse Theis' à Hesperange, approuvée par Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 9 août 2004 ;

Et prie Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire de bien vouloir approuver la présente délibération.

En séance à Hesperange. Date qu'en tête.